

Modèle de l'écusson à délivrer pour une « unité de séjour »
 (article 2, 24° ter du décret du 18 décembre 2003 relatif aux établissements d'hébergement touristique)

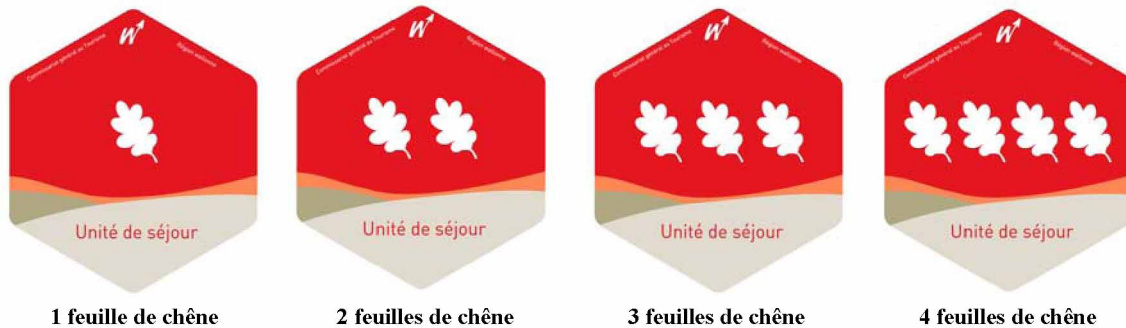
**Légende :**

Forme : hexagonale sur pointe.

Dimension : 115 mm X 131 mm.

Couleur : rouge foncé : quadri c0 m100 j100 n10 / focoltone 7011 / Pantone 1797C
 rouge clair : quadri c0 m55 j70 n0 / focoltone 2194 / Pantone 486 C
 gris foncé : quadri c30 m25 j45 n0 / Pantone 7536 C 100 %
 gris clair : quadri c12 m10 j15 n0 / Pantone 7536 C 40%

Selon le classement de l'établissement d'hébergement touristique
 dans la catégorie 1, 2, 3 ou 4 feuilles de chêne, l'écusson est complété d'1, 2, 3 ou
 4 feuilles des chêne disposées d'après l'ordre suivant :



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 5 avril 2006 fixant les modèles des écussons des établissements d'hébergement touristique et des terrains de caravanage

Namur, le 5 avril 2006

B. LUTGEN